

# Le label « Fare Ea » : un gage de qualité et de mise en œuvre des soins de santé primaires

## Le programme de modernisation des Soins de Santé Primaires de Polynésie française

La Direction de la santé a adopté, en 2019, un programme ambitieux de modernisation des Soins de Santé Primaires (SSP), dont l'objectif est de participer à l'**amélioration de l'état de santé de la population** en contribuant au renforcement des soins de santé primaires, selon une approche moderne et adaptée au contexte local.

Un des axes de ce programme est l'homogénéisation et le développement des connaissances et des pratiques professionnelles en matière de soins de santé primaires, dans une démarche de qualité, de sécurité et d'efficacité du service public. Il s'agit en pratique de proposer aux professionnels de santé :

- une **série d'outils standardisés**, pouvant être appliqués par tout professionnel de santé dans son activité quotidienne ;
- des **modules de formation**<sup>1</sup> permettant d'optimiser l'utilisation de ces outils ;
- un accompagnement des structures de la Direction de la santé dans une démarche de valorisation et de développement de nouvelles pratiques répondant aux principes SSP. Cet accompagnement aboutit à l'obtention d'un label « Fare Ea ».



### Les Soins de Santé Primaires de Polynésie française

Les soins de santé primaires de Polynésie française sont un ensemble de services curatifs, préventifs et promotionnels de la santé visant à améliorer l'état de santé globale de la population, en accord avec la définition de l'Organisation Mondiale de la Santé et les valeurs du concept « îles-santé » du Pacifique. Ce concept est une approche globale de la santé, basée sur des valeurs fortes du Pacifique telles que : la spiritualité, la famille et la communauté, le transfert des savoirs, la dignité, et la préservation de l'environnement, des ressources naturelles et de l'océan nourricier. Cette approche holistique implique de la participation de tous les acteurs dans la détermination et la résolution des questions prioritaires liées à la santé, au développement et au bien-être.

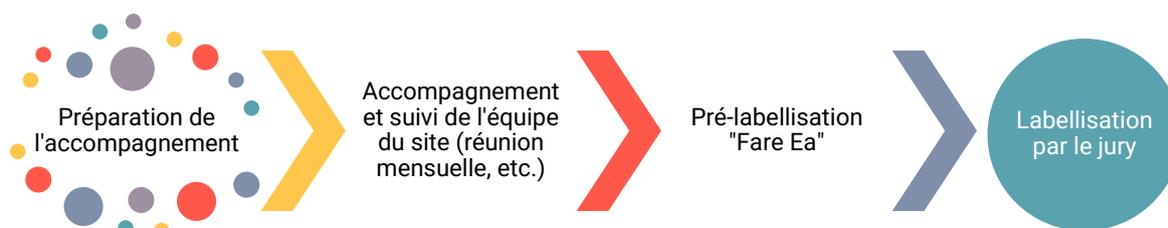
Elaborés selon une approche globale des individus, et tenant compte des déterminants locaux de la santé, les soins de santé primaires de Polynésie française sont 1/ **universellement accessibles**, 2/ **centrés sur l'individu et sa famille**, 3/ **intégrés dans un réseau de santé global**, 4/ **continus dans le temps**, 5/ **complets**, 6/ **de qualité** et dispensés par des équipes locales pluridisciplinaires.

<sup>1</sup> Modules de formation à destination des professionnels de santé de la Direction de la santé, dans le cadre des plans de formations pluriannuels

## La labellisation « Fare Ea »

La labellisation « Fare Ea », gage de mise en œuvre des soins de santé primaires, permet aux hôpitaux, centres médicaux, dispensaires et infirmeries de la Direction de la santé **d'améliorer la qualité et l'efficacité des soins apportés à la population**. Il s'agit en pratique de **valoriser les pratiques existantes répondant aux principes SSP, et d'en développer de nouvelles**.

Cette démarche, proposée en priorité aux **structures volontaires**, se compose de 4 grandes phases :



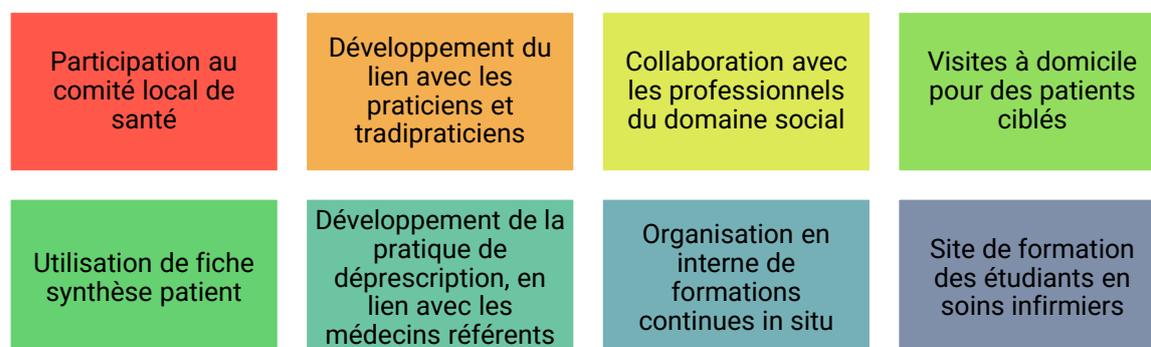
Le jury, composé de la Directrice de la santé, du responsable de subdivision / formation sanitaire et du chef de projet SSP<sup>2</sup>, délibère sur site après présentation par l'équipe des actions SSP mises en œuvre au sein de la structure. Afin d'obtenir la labellisation « Fare Ea », les structures doivent remplir **les 3 critères** suivants :

- **La mise en œuvre des principes SSP**, appliqués à travers des actions curatives, préventives, et promotionnelles de la santé
- La création ou le renforcement de **partenariats avec les acteurs locaux** (milieu de la santé, social, associatif, etc.)
- Le maintien d'une **dynamique d'équipe** par la mise en place de différentes actions développant la **cohésion d'équipe**.

L'officialisation de la labellisation donne lieu à un affichage spécifique à l'entrée du bâtiment.

La labellisation est à renouveler, selon une procédure simplifiée, au bout de trois ans puis tous les cinq ans.

### Exemples d'actions répondant aux principes SSP et mises en œuvre au sein des « Fare Ea »



<sup>2</sup> Ces personnes peuvent se faire représenter par leurs collaborateurs